

Séance ordinaire du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 8 octobre 2014 à 19h30, au 10, rue King, bureau 400, à Huntingdon. La présente séance est présidée par Mme Louise Lebrun, préfet suppléant et mairesse la municipalité de Sainte-Barbe. Les conseillers suivants sont présents:

Mme Jean Armstrong, mairesse du canton de Dundee
 M. André Brunette, maire de la ville de Huntingdon
 M. Mark Bakos, pro-maire de la municipalité de Hinchinbrooke
 M. Gilles Dagenais, maire de la municipalité de Saint-Chrysostome
 M. Denis Henderson, maire du canton de Havelock
 M. Pierre Poirier, maire du canton de Godmanchester
 M. François Rochefort, maire de la paroisse de Très-Saint-Sacrement
 Mme Deborah Stewart, mairesse de la municipalité d'Elgin
 M. Chrystian Soucy maire de la municipalité d'Ormstown
 Mme Suzanne Yelle Blair, mairesse de la municipalité de Franklin
 Le directeur général / secrétaire-trésorier, M. François Landreville, est aussi présent

Sont absents :

M. Alain Castagner préfet et maire de la municipalité de Saint-Anicet
 M. Richard Raithby, maire de la municipalité de Howick

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

6934-10-14

Il est proposé par Denis Henderson
 Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
 Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6935-10-14

Il est proposé par Deborah Stewart
 Appuyé par Jean Armstrong et résolu unanimement
 Que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2014

6936-10-14

Il est proposé par André Brunette
 Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement
 Que le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2014 soit adopté.

ADOPTÉ

4A. REMISE DES PRIX DU "CONCOURS PHOTOS"

M. Luc de Tremmerie présente les gagnants du concours photos 2014.

CATÉGORIE	TITRE	PHOTOGRAPHE
Commandite : Caisse Desjardins du Haut-Saint-Laurent		
1 ^{ère} place, jeunesse 300 \$	Un cheval dans la tempête - J07	Thomas Auger
2 ^e place, jeunesse 200 \$	Breaking Island - J02	Kelly Dagenais
3 ^e place, jeunesse 100 \$	Highway to Heaven - J05	Lydia Sutherland
COMMANDITE : MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT		
1 ^{ère} place, adulte 400 \$	Summer Storm - A48	Cliff Caron
2 ^e place, adulte 200 \$	Abandon - A08	Emily Hull
3 ^e place, adulte 100 \$	La 138 - A49	Bruno Dufour
COMMANDITE : LES GALERIES ORMSTOWN – CHOIX DU PUBLIC		
Jeunesse 250 \$	Un cheval dans la tempête - J07	Thomas Auger
Adulte 250 \$	April storm 1 - A22	Lee Finnie
(4) certificats-cadeaux d'une valeur de 25 \$ chacun, échangeable aux Galeries Ormstown, tirés au sort parmi les gens ayant voté pour leur photographie préférée dans les deux catégories.		

4B. PRÉSENTATION SUR LE PROJET "OUTILS CLIMATIQUES" PAR M. RÉGENT GRAVEL ET M. FRÉDÉRIK DOYON

M. Doyon présente le projet « Adaptation de la forêt aux changements climatiques ». Il demande une résolution d'appui concernant ce projet

5. SUIVI DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

Sujet reporté.

6. FORMATION DU COMITÉ DE LA RURALITÉ : SUIVI DES PROJETS "PACTE RURAL", ORIENTATION POLITIQUE RURALITÉ ET PLAN DE TRAVAIL

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent doit s'assurer que les projets acceptés au "pacte rural" réalisent les actions prévues dans le document de demande d'aide financière au pacte rural;

ATTENDU QUE la MRC doit s'assurer de l'implication du milieu dans l'élaboration et la réalisation du projet;

6937-10-14

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Yelle Blair

Appuyé par Deborah Stewart et résolu unanimement

Que le comité de la ruralité soit composé des représentants suivants :

- 3 maires représentant la MRC du Haut-Saint-Laurent (Gilles Dagenais, André Brunette, Denis Henderson)
- 1 représentant de la CDC
- 1 représentant du CLD
- 1 représentant du CSSS
- 1 représentant de la Culture

Une première rencontre se tiendra le 22 octobre 2014, à 19 h 30.

ADOPTÉ

7. DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE LA PISTE CYCLABLE "CYCLO-NATURE DU HAUT-SAINT-LAURENT" COMME FAISANT PARTIE DE LA "ROUTE VERTE"

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent détient un bail de location des emprises ferroviaires abandonnées, propriété du Gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE ce bail a été signé le 31 mars 2011, et consenti pour une période de 60 ans, aux fins d'aménager un corridor récréotouristique et notamment une piste cyclable;

ATTENDU QUE ces emprises totalisent quelques 44 kilomètres dont un premier segment s'étend d'est en ouest sur une distance de 32 kilomètres, entre les municipalités de Huntingdon et Sainte-Martine (MRC Beauharnois-Salaberry), alors qu'un deuxième, orienté nord-ouest/sud-est, fait le lien entre les municipalités de Très-Saint-Sacrement et Sainte-Clotilde-de-Châteauguay (MRC Les Jardins-de-Napierville), sur une distance de 12 kilomètres, en passant par Saint-Chrysostome;

ATTENDU QUE la MRC a créé un parc régional visant la gestion de ces emprises publiques le 8 février 2012;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'inauguration officielle de la phase I, le 14 septembre dernier, et au dévoilement du nom du Parc régional cyclo-nature du Haut-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE cette première phase du réseau cyclable s'étend du pont de la rivière des Anglais, à Très-Saint-Sacrement, jusqu'à la route 201, à Ormstown, sur une distance de 17 kilomètres, et assure la continuité avec le Parc Régional de Beauharnois-Salaberry;

ATTENDU QUE la construction de la piste cyclable et les aménagements ont été réalisés conformément aux normes du ministère des Transports du Québec et avec leur approbation;

ATTENDU QUE le développement des phases subséquentes comprend le segment compris entre Ormstown à Huntingdon (15 km) et de Très-Saint-Sacrement à Saint-Chrysostome (12 km);

ATTENDU QUE le développement des phases subséquentes va permettre l'étalement du réseau sur le territoire du Haut-Saint-Laurent par la connexion des municipalités de Huntingdon et Saint-Chrysostome, de relier le réseau cyclable à celui de la MRC Les Jardins-de-Napierville et d'augmenter les liens au sein de la grande région de la CRÉ de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE la CRÉ de la Vallée du Haut-Saint-Laurent collabore avec les MRC à la mise en œuvre du plan stratégique de développement d'un réseau régional;

ATTENDU QUE la MRC a pu bénéficier de l'aide financière du Programme d'aide au développement de la Route verte - volet 3, du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE la MRC est consciente que le réseau cyclable nécessite des entretiens afin d'assurer la sécurité des usagers et la pérennité de son réseau;

ATTENDU QUE la MRC convient qu'il est important de se relier à l'itinéraire de la Route verte pour accroître le développement touristique, accroître la visibilité offerte par le réseau national et, bien entendu, pour l'aide financière à l'entretien du réseau;

6938-10-14

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles Dagenais
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement
Que les membres du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent demandent à M. Robert Poëti, ministre des Transports du Québec de reconnaître le Parc régional cyclo-nature du Haut-Saint-Laurent dans l'itinéraire de la Route verte.

Et que cette demande soit également transmise à Mme Lucie Lanteigne, directrice générale, Vélo Québec Association.

ADOPTÉ

8. AVIS DE MOTION AFIN DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 214-2006 CONCERNANT LES RÈGLES DE GESTION DE LA SALLE ALFRED-LANGEVIN

6939-10-14

M. André Brunette dépose un avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure un règlement afin de modifier le règlement 214-2006 concernant les règles de gestion de la salle Alfred-Langevin sera déposé au conseil pour adoption.

9. RENCONTRES ET DÉMARCHES EN RELATION À LA PRÉPARATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015

6940-10-14

Il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par Gilles Dagenais et résolu unanimement
De tenir les rencontres suivantes :

Mardi 14 octobre	19 h	Orientations budgétaires + rencontres du conseil de Huntingdon
Mercredi 5 novembre	19 h 30	Présentation et analyse de la 1 ^{ère} proposition des prévisions budgétaires 2015
Mercredi 19 novembre	19 h 30	Présentation de la 2 ^{ème} proposition des prévisions budgétaires 2015 – Caucus
Mercredi 26 novembre	10 h	Adoption des prévisions budgétaires

ADOPTÉ

10. **ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 7 DE LA DÉCHARGE ST-LOUIS (DÉCHARGE DES DIX), DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE**

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a procédé à un appel d'offres sur invitation relativement aux travaux d'entretien du cours d'eau Décharge Saint-Louis (Décharge des Dix), branche 7, dans la municipalité de Sainte-Barbe;

ATTENDU QUE Béton Laurier Inc. a déposé l'offre de service conforme la plus basse;

6941-10-14

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Yelle Blair

Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement

D'attribuer le contrat des travaux d'entretien du cours d'eau Décharge Saint-Louis (Décharge des Dix), branche 7, dans la municipalité de Sainte-Barbe, à Béton Laurier Inc., au coût de 25 796,94 \$ taxes incluses, et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que le préfet à signer un contrat à cet effet.

ADOPTÉ

11. **DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES EN REGARD À DEUX RÉOLUTIONS : TRANSCANADA PIPELINES – SUIVI (#14-09-17-13) ET ENBRIDGE – SUIVI ET POSITIONNEMENT (#14-09-17-15)**

ATTENDU QUE les membres du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent ont pris connaissance des deux résolutions mentionnées en rubrique;

6942-10-14

EN CONSÉQUENCE il est proposé par André Brunette

Appuyé par Gilles Dagenais et résolu unanimement

Que le Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent appuie les deux résolutions suivantes de la MRC de Vaudreuil-Soulanges :

TransCanada PipeLines: suivi #14-09-17-13

Considérant qu'après quatre (4) rencontres et de multiples correspondances entre la MRC de Vaudreuil-Soulanges et les représentants de TransCanada PipeLines Limited et que la MRC n'a reçu aucun document technique écrit quatorze (14) mois suivant le début des discussions;

Considérant que les municipalités régionales de comté ont des compétences, notamment sur l'aménagement du territoire, sur la planification de la sécurité incendie et sur les cours d'eau;

Considérant qu'en l'absence de documents techniques, il est impossible pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'analyser les impacts du projet Oléoduc Énergie Est et ainsi d'amorcer une véritable discussion avec TransCanada;

Considérant que les rencontres qui ont eu lieu entre la MRC de Vaudreuil-Soulanges et TransCanada depuis le 29 mai 2013 ont toutes été vaines et ne constituent en rien une forme de consultation;

Considérant qu'au cours des derniers mois, la MRC de Vaudreuil-Soulanges a réitéré et précisé sa demande à TransCanada de lui fournir les informations suivantes par écrit:

- La transmission d'un argumentaire justifiant le passage de l'oléoduc à l'intérieur d'un périmètre d'urbanisation;
- Les plans de mesures d'urgences pour le projet;
- Le plan des mesures d'urgence actuellement en place pour les infrastructures sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;
- Les standards de construction des oléoducs, notamment en ce qui a trait aux traverses de cours d'eau et à leur définition, à la largeur des emprises de l'oléoduc, à l'épaisseur et aux matériaux des conduites, à la distance entre les valves de sécurité, aux nombres de stations de pompage sur le

territoire, aux distances minimales séparant les stations de pompage, à la profondeur des installations dans le sol, etc.;

- Les impacts sur l'environnement et sur l'agriculture ainsi que toutes les mesures d'atténuation pendant les travaux.

Considérant que le projet de pipeline de TransCanada va engendrer des pertes fiscales puisqu'il est impossible d'autoriser des constructions dans l'emprise du pipeline;

Considérant que le 16 juillet dernier, une rencontre entre les représentants de TransCanada et les intervenants d'urgence des MRC concernées par le projet a eu lieu et que TransCanada a été incapable de faire la démonstration de sa capacité à opérer le pipeline de manière sécuritaire et a fourni peu d'information sur les mesures d'urgence qui ne répondent aucunement aux exigences du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Considérant que les services de sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges n'ont pas la formation nécessaire pour intervenir sur une infrastructure de type pipeline;

Considérant qu'à ce jour, TransCanada refuse toujours de partager ses plans de mesures d'urgence et que le dernier exercice d'urgence, sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges remonte à 2003;

Considérant que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, approuvé en vertu de la *Loi sur la sécurité incendie* du gouvernement du Québec, se doit d'être respecté en tout temps, et ce, sans exception;

Considérant que la MRC de Vaudreuil-Soulanges a enjoint TransCanada à maintes reprises de respecter sa planification régionale et l'absence de documents argumentaires en ce sens prouve l'indifférence de la compagnie envers la population de la MRC;

Pour ces motifs,

Il est proposé par monsieur Yvon Bériault, appuyé par monsieur Patrick Boussez et résolu que la MRC de Vaudreuil-Soulanges demande à TransCanada Pipelines:

- de participer à un fonds de prévoyance;
- d'assumer les pertes fiscales occasionnées par la présence de son pipeline;
- de déposer tous les documents nécessaires à la compréhension de son projet tant au niveau des impacts sur le territoire que des mesures de sécurité tout particulièrement pour les cours d'eau et la protection des prises d'eau potable ainsi que les plans de mesures d'urgence, et avise TransCanada PipeLines que la MRC de Vaudreuil-Soulanges n'émette aucun certificat, permis, autorisation et attestation tant que celle-ci n'aura pas déposé tous ces documents demandé.

Enbridge: suivi et positionnement #14-09-17-15

Considérant que le 6 mars 2014, l'Office national de l'énergie (ONÉ) a donné son aval à la demande de la compagnie Enbridge d'inverser le flux de la ligne 9B reliant Sarnia à Montréal, d'en augmenter la capacité et de modifier la réglementation pour permettre le transport du pétrole lourd;

Considérant que cette ordonnance était assortie de trente (30) conditions à respecter avant et après la mise en service;

Considérant que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a mis sur pied un comité de vigilance pour s'assurer du suivi des conditions ayant un impact sur les municipalités;

Considérant que le comité a conclu que les informations qui figurent dans les documents soumis par Enbridge ne permettent pas de respecter les conditions fixées par l'ONÉ, en particulier les conditions 18. sur les franchissements des cours d'eau et 20. sur les mesures d'urgence;

Considérant qu'à la condition 18., le lieu et la fréquence des activités de surveillance et la description de la manière dont seront gérés les risques environnementaux liés aux franchissements des cours d'eau n'ont pas été précisés par Enbridge;

Considérant qu'à la condition 20., les zones sujettes à de graves conséquences n'ont pas été identifiées pour chacune des municipalités concernées;

Considérant que le transport par oléoduc et par gazoduc doit être réglementé plus sévèrement, entre autres en étant assujéti à la réglementation s'appliquant au transport des marchandises dangereuses;

Pour ces motifs,

Il est proposé par monsieur Yvon Chiasson, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que la MRC de Vaudreuil-Soulanges avise l'Office national de l'énergie (ONÉ) de son opposition à l'inversion de l'Oléoduc 9B D'Enbridge;

Que la MRC de Vaudreuil-Soulanges va dans le même sens que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) quant à son insatisfaction relative aux réponses de la compagnie Enbridge à l'Égard des mesures à mettre en place notamment pour le franchissement des cours d'eau et pour faire face aux situations d'urgence;

Que la MRC de Vaudreuil-Soulanges demande l'appui et l'engagement des députés provinciaux de Soulanges, de Vaudreuil et du député fédéral de Vaudreuil-Soulanges dans ce dossier.

ADOPTÉ

12. AUTORISATION DE DÉPOSER UN APPEL D'OFFRES EN REGARD À LA GESTION DES DÉCHETS ET DE LA RÉCUPÉRATION

ATTENDU QUE l'achat de services regroupés apporte des avantages économiques au niveau de la gestion des déchets et de la récupération ;

6943-10-14

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par Suzanne Yelle Blair et résolu unanimement
D'autoriser l'appel d'offres concernant le contrat de collecte, transport et élimination des déchets ainsi que celui de transbordement des déchets.

ADOPTÉ

13. VARIA

13.01 COMPTES À PAYER DU 11 SEPTEMBRE AU 8 OCTOBRE 2014

6944-10-14

Il est proposé par Chrystian Soucy
Appuyé par Jean Armstrong et résolu unanimement
Que les comptes à payer au montant de 424 192.80 \$, pour la période du 11 septembre au 8 octobre 2014, soient payés.

Que la liste de ces comptes à payer soit conservée dans un registre prévu à cet effet et fait partie intégrante de ce procès-verbal.

ADOPTÉ

13.02 ÉTAT DES RÉSULTATS AU 30 SEPTEMBRE 2014

Le directeur général dépose l'État des résultats au 30 septembre 2014;

Il est proposé par François Rochefort
Appuyé par Suzanne Yelle Blair et résolu unanimement
D'accepter le dépôt de l'État des résultats au 30 septembre 2014.

ADOPTÉ

**13.03 SÉANCE SPÉCIALE LE 10 DÉCEMBRE, À 19 H 30 – ACCEPTATION
SOUMISSION FINANCEMENT RÈGLEMENT D'EMPRUNT, PISTE CYCLABLE**

Le directeur général informe les membres du Conseil que le 10 décembre 2014, il y aura une séance spéciale du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent afin d'approuver la soumission concernant le financement à long terme du règlement d'emprunt pour la construction de la piste cyclable.

De plus, il y aura un 5@7 pour la reconnaissance des anciens maires.

**13.04 ACCEPTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013-2014 – SCHÉMA DE
COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE**

Sujet reporté.

**13.05 AUTORISATION DE DÉPOSER LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MTQ –
PISTE CYCLABLE**

Sujet reporté.

**13.06 AUTORISATION DE DÉPOSER LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA CRÉ
– PISTE CYCLABLE**

Sujet reporté.

13.07 ACCEPTATION DU RAPPORT "ÉTUDE DU RÉSEAU DE COMMUNICATION"

Sujet reporté.

14. CORRESPONDANCE

1. PFM/MADA - Information sur l'assemblée de consultation de cette politique qui s'est tenue le 27 août dernier.
2. Forum jeunesse - Annonce du lancement de l'entente sur l'amélioration des conditions de vie des aînés.
3. Chambre de commerce et d'industrie Beauharnois-Valleyfield - Invitation à l'ouverture officielle de la Chambre de commerce dans le Haut-Saint-Laurent, le 24 septembre à 17 h, à la salle Alfred-Langevin, à Huntingdon..
4. CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent - Rappel du lancement du guide d'élaboration d'une politique municipale de développement social.
5. Forum Jeunesse - Ordre du jour de la prochaine rencontre.
6. « Bulletin Contact » - Bulletin de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), 10 septembre 2014.
7. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) - Invitation à une conférence de presse dans le cadre de l'entente relative au Fonds fédéral de la taxe sur l'essence, le 9 septembre, à Châteauguay.

8. MUSO - Invitation à l'inauguration de la nouvelle exposition du Musée de société des deux-rives, le 21 septembre, à Salaberry-de-Valleyfield.
9. CRÉ de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent - Invitation au lancement de l'entente spécifique sur l'amélioration des conditions de vie des aînés, le 19 septembre, à Salaberry-de-Valleyfield.
10. FQM - Information en regard à la réforme des pouvoirs des MRC et municipalités « *Pour une gouvernance de proximité* ».
11. La Coop des Frontières - Communiqué intitulé « *Un pas de plus vers l'implantation d'un secteur agroforestier au sein de la Coop des Frontières* », 15 septembre 2014.
12. FQM - Communiqué intitulé « *Une nouvelle gouvernance de proximité pour le Québec – Plus de pouvoir d'agir, plus de proximité, plus de succès* », 17 septembre 2014.
13. « Québec Municipal » - Bulletin d'information de la FQM, 18 septembre 2014.
14. CRÉ - Communiqué intitulé « *Politique municipale de développement social, Un outil important pour le développement des communautés* », 12 septembre 2014.
15. Hathley Conseillers - Demande d'appui d'une coalition concernant un moratoire sur l'exploitation de l'uranium au Québec.
16. UPA de la Montérégie - Invitation à son Assemblée générale annuelle, le 3 octobre 2014 à La Prairie.
17. FQM - Communiqué sur la rencontre de la nouvelle Table sur les relations Québec-Municipalités concernant la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance de proximité, 23 septembre 2014.
18. FQM - Communiqué concernant son 73^e Congrès annuel qui se tiendra à Québec du 26 au 28 septembre prochain.
19. PFM/MADA - Invitation au lancement de la Politique familiale et de la démarche MADA de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

15. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Aucune question n'a été soulevée.

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

6946-10-14

Il est proposé par Gilles Dagenais
Appuyé par Suzanne Yelle Blair et résolu unanimement
Que la séance soit levée.

ADOPTÉ

Louise Lebrun
Préfet suppléant

François Landreville
Directeur général et secrétaire-trésorier